

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 72

12 janvier 2010

SOMMAIRE

Berewtec S.A.	3410	Lou Mas S.à r.l.	3451
Bless S.A.	3450	Luxdeftec S.A.	3442
Bonaparte Immo S.A.	3433	Luxinvestor International S.A.	3440
Canaan Canada SCI	3442	Mindrana S.A.	3456
Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l.	3416	Miwweltrend	3444
Classic Façades S.à r.l.	3437	Mountain S.à r.l.	3437
CORPUS SIREO Investment Residential No. 20 S.à r.l.	3450	Muellux Holding Company I S.à r.l.	3424
Cotec S.A.	3419	Newell Rubbermaid Luxembourg S.à r.l.	3423
CV 5 Invest S.A.	3450	NREP Transactions Holding 4 S.à r.l.	3451
Diafin International S.A.	3423	NREP Transactions Holding 6 S.à r.l.	3452
D.I.T.D. Holding S.A.	3421	Partners Group Prime Yield, S.à r.l.	3451
Drafin S.A.	3410	Philophon Sàrl	3437
Entre-Dirigeants.com S.A.	3455	Photo-Studio Fey	3443
Equinox Two S.C.A.	3441	Plastiflex Participations S.A.	3452
Erole Participation S.A.	3419	Polonia Property II S.à.r.l.	3410
Eurizon Capital S.A.	3430	REY HOLDINGS (Luxembourg) S.à.r.l. ..	3445
European Geophysical Services S.A.	3432	RL Management S.A.	3452
Famar Société Anonyme de Participations et d'Administration d'Entreprises Phar- maceutiques	3416	Samia S.A.	3430
Fluxen S.A.	3421	SC Luxembourg Investments S.à r.l.	3449
Galway Holdings SA	3447	SEB Orion 16 - SICAV - FIS	3449
GazInvest Luxembourg S.A.	3422	Sessions Finances Investments S.A.	3433
Hoche Partners Trust Services S.A.	3450	Sophiz	3444
Ici Paris XL (Luxembourg) S.A.	3442	Sophiz Holding	3444
Ikourde S.A.	3448	Stonebridge S.A.	3436
Ikourde S.A.	3437	Taris Holding SA	3436
"Inerix Development Inc."	3448	Thomson Reuters Holdings S.A.	3421
JYL Participations S.à r.l.	3452	TKK	3430
Krontec S.A.	3418	Tozimar Invest S.A.	3419

Polonia Property II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 130.690.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010001068/12.

(090193661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Berewtec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.
R.C.S. Luxembourg B 86.053.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 12 janvier 2009

5^e Résolution

L'Assemblée acte la démission avec effet immédiat de Madame Frédérique MIGNON de son mandat d'administrateur.
L'Actionnaire Unique décide de ne pas pourvoir à son remplacement et de diminuer le nombre de postes d'administrateurs de quatre à trois.

Pour BEREWTEC S.A.

C. BLONDEAU / R. THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010001069/15.

(090194165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Drafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 65.513.

L'an deux mil neuf, le trois décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DRAFIN S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite sous le numéro B 65.513 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, daté du 9 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 730, du 9 octobre 1998. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte sous seing privé dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°388 du 9 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur David Carelli, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Christine Orban, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que l'entier capital social d'une valeur de 31.000,- EUR (trente et un mille euros), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions émises d'une valeur nominale de 1,24 EUR (un euro et vingt-quatre cents) chacune, représentant le capital total émis de la Société, est présente à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour et ayant déclaré renoncer à des convocations spéciales et préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature des mandataires des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de transférer le siège social du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie;
2. Décision de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en italienne;
3. Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société au Luxembourg et en Italie dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social;
4. Décision de modifier la dénomination sociale de la Société en celle de "DRAFIN S.r.l.";
5. Décider d'accepter les démissions des administrateurs et commissaire actuellement en fonctions, et de leur accorder décharge pour leur mission;
6. Nouvelle fixation du terme (durée) de la Société;
7. Approbation de la situation des comptes de clôture au Luxembourg sur base d'une situation intermédiaire des comptes au 31 octobre 2009, qui seront à considérer en même temps comme comptes d'ouverture en Italie;
8. Décision d'adopter de nouveaux statuts en conformité avec la législation sur les sociétés à responsabilité limitée de droit italien;
9. Décider de nommer un gérant (administrateur unique) de la Société en Italie;
10. Divers.

III. Que les statuts de la Société permettent de transférer de manière définitive le siège de la Société, avec changement de la nationalité, vers un autre pays, dans les formes et sous les conditions telles que prévues par la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

IV. Que l'unanimité des actionnaires est favorable à un transfert du siège social de la Société vers l'Italie, avec changement concomitant de la nationalité de la Société de luxembourgeoise en italienne, avec adoption de statuts en conformité avec la loi sur les sociétés italiennes.

V. Que le transfert de siège de la Société vers l'Italie rendra nécessaire un remplacement du conseil d'administration actuel de la Société, et qu'il conviendra notamment de procéder en même temps à la nomination d'un nouveau gérant (administrateur unique).

VI. Qu'au vu du projet de transfert de siège dont il sera délibéré ci-après, les administrateurs et commissaire aux comptes actuellement en fonctions ont offert leurs démissions, tout en remerciant les actionnaires de la confiance dont ces derniers ont bien voulu leur témoigner, et en priant les actionnaires, en cas d'acceptation de leurs démission, de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité et par votes séparés, sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société, jusqu'ici fixé à L-2543 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en Italie à l'adresse suivante: Via Cappuccini n°8, I-20122 Milano.

L'assemblée générale décide que par conséquent la Société sera enregistrée au registre des entreprises (registro delle imprese) de Milan.

L'assemblée générale décide que ce transfert de siège a lieu avec tous les avoirs, les actifs et les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, sans dissolution ni liquidation préalables de la Société, qui continuera d'exister sous la nationalité italienne.

Deuxième résolution

En conséquence du transfert de siège qui vient d'être décidé, l'assemblée générale décide de changer la nationalité de la Société et d'adopter dorénavant pour la Société la nationalité italienne.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de conférer à Monsieur Mario Di Benedetto, demeurant à Via S. Felice 7 Strada n° 49, Segrate (MI), né à Milan le 20 février 1948, codice fiscale DBNMRA48B20F205N, tous pouvoirs pour représenter seul la Société au Grand-Duché de Luxembourg dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

L'assemblée générale décide de conférer également à Monsieur Mario Di Benedetto, préqualifié, tous pouvoirs pour représenter seul la Société en Italie, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts présentement adoptés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

Quatrième résolution

En vue de la résolution qui va suivre, l'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de "DRAFIN S.A." en celle de "DRAFIN S.R.L."

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des actuels administrateurs et du commissaire, offertes pour intervenir en date de ce jour et, par vote spécial, l'assemblée leur accorde tous pleine et entière décharge.

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder à une redéfinition du terme de la durée de la Société, pour lui donner dorénavant un terme déterminé.

L'assemblée décide par conséquent que le terme de la Société est à partir d'aujourd'hui fixé au 31 décembre 2030.

Septième résolution

L'assemblée générale se réfère à la situation des comptes sociaux telle qu'elle est soumise aux associés et elle prend acte d'un bilan et d'une situation intermédiaire au 31 octobre 2009, et l'assemblée approuve cette situation comme bilan de clôture et décide que cette même situation des comptes sociaux est à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie.

Une copie dudit bilan, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles en même temps.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter pour la Société la forme d'une société à responsabilité limitée (società a responsabilità limitata), en conformité avec les lois et usances italiennes sur les sociétés commerciales à responsabilité limitée.

Afin de mettre les statuts de la Société en conformité avec les lois italiennes, et notamment les nouvelles lois sur les sociétés à responsabilité limitée, l'assemblée générale décide d'adopter les statuts suivants, qui régiront dorénavant la Société, étant précisé par l'assemblée que la version italienne fera dorénavant seule foi, sa traduction française y étant ajoutée pour satisfaire aux dispositions de la loi modifiée du 9 décembre 1976 relative à l'organisation du notariat, et à titre simplement indicatif:

"STATUTO

Denominazione, Sede, Oggetto e Durata

Art. 1. Denominazione. E' costituita una società a responsabilità limitata con la denominazione "DRAFIN S.R.L."

Art. 2. Sede. La società ha sede in Milano.

Art. 3. Oggetto. La società ha per oggetto:

- l'attività di holding intesa nella sua più ampia accezione, mediante l'assunzione di partecipazioni in altre società e/o enti, il tutto con carattere di "stabile investimento": è quindi tassativamente esclusa ogni attività nei confronti del pubblico nonché ogni attività di cui alle leggi N.1/'91, N.197/'91 ed al D. Lgs 24.02.1998 N. 5;

- la gestione del proprio patrimonio e delle proprie disponibilità finanziarie anche mediante l'acquisto e la vendita di titoli pubblici o privati italiani o esteri.

In relazione a tale oggetto e, quindi, con carattere meramente funzionale e, per ciò, assolutamente non in via prevalente senza rivolgersi al pubblico e comunque nel rispetto dei divieti e dei principi portati dalle Leggi N.1/'91 e N.197/'91 e quindi dal D.Lgs 24.02.1998 N.58: potrà esercitare tutte quelle altre attività immobiliari, mobiliari, finanziarie e commerciali ritenute utili per il raggiungimento dello scopo

sociale, compreso il rilascio di garanzie reali e personal a favore di terzi;

Essa potrà inoltre effettuare raccolta di risparmio in base a finanziamenti, sia a titolo oneroso che a titolo gratuito, effettuati da parte dei Soci iscritti da almeno tre mesi a Libro Soci, che detengano non meno del 2% del capitale sociale risultante dall'ultimo bilancio approvato, così come previsto dalla Deliberazione del 3 marzo 1994 del CICR, in attuazione del D. Lgs 1/9/1993 N. 385 (T.U. delle Leggi in materia bancaria e creditizia) e di tutta la normativa che dovesse anche in futuro regolare la materia.

La società può compiere tutte le operazioni commerciali, immobiliari e finanziarie che saranno ritenute utili dall'organo amministrativo per il conseguimento dell'oggetto sociale, con esclusione di attività finanziarie nei confronti del pubblico e di ogni attività che la legge riserva a soggetti diversi dalla presente società.

Art. 4. Durata. La durata della società è fissata fino al 31 dicembre 2030.

Art. 5. Domicilio dei soci. Il domicilio dei soci, per quanto concerne i rapporti con la società, è quello risultante dal libro dei soci, salva diversa elezione di domicilio comunicata per iscritto all'organo amministrativo.

Capitale e Partecipazioni

Art. 6. Capitale. Il capitale sociale ammonta a Euro 31.000,00 (trentunomila virgola zero zero).

Il capitale sociale può essere aumentato mediante offerta di nuove partecipazioni a terzi, solo con il consenso di tutti i soci.

Art. 7. Conferimenti e finanziamenti. I conferimenti dei soci possono avere ad oggetto ogni elemento patrimoniale consentito dalla legge.

I soci possono finanziare la società con versamenti fruttiferi o infruttiferi, in conto capitale o altro titolo, anche con obbligo di rimborso, in conformità alle vigenti disposizioni normative e regolamentari, salvo quanto disposto dall'art. 2467 c.c.

Art. 8. Partecipazioni. Le partecipazioni sociali rappresentano una quota del capitale.

Il valore nominale delle partecipazioni è pari al capitale sociale diviso per la quota rappresentata da ciascuna di esse.

Le partecipazioni sociali sono liberamente divisibili e sono trasferibili per atto tra vivi solo con l'osservanza della seguente procedura.

In caso di vendita da parte di un socio di tutta o parte della quota della società o dei diritti su di essa da questi posseduta, egli sarà tenuto ad offrire tali quota o diritti prima agli altri soci.

La comunicazione del socio cedente dovrà essere inviata all'Organo amministrativo con lettera raccomandata e dovrà contenere, fra l'altro, l'indicazione del nominativo (e di ognialtro estremo) del terzo offerente, l'indicazione del prezzo offerto o del valore, e di ogni altra condizione dell'offerta di acquisto nonché la richiesta all'Organo amministrativo di inviare la comunicazione stessa agli altri soci per lettera raccomandata entro dieci giorni dal suo ricevimento.

Gli altri soci potranno esercitare, in proporzione alla rispettiva quota posseduta, il diritto di prelazione di acquisto rispetto alla quota o diritti di cui alla predetta comunicazione, con avviso scritto inviato al socio cedente o disponente entro trenta giorni dal ricevimento di tale comunicazione, trascorso il quale termine il socio offerente o disponente, che non avesse ricevuto il detto avviso, sarà libero di cedere o disporre della quota o dei diritti in favore del terzo offerente (alle condizioni ed al prezzo indicato) entro i successivi trenta giorni.

Trascorso questo secondo termine senza che sia avvenuta la cessione, la quota od i diritti di cui trattasi saranno nuovamente vincolati dalle disposizioni del presente articolo.

In ogni caso gli altri soci potranno esercitare il diritto di prelazione d'acquisto loro spettante, solo rispetto a tutta la quota od a tutti i diritti loro offerti in prelazione, essendo escluso l'esercizio di tale diritto per un quantitativo inferiore a quello offerto in prelazione.

Pertanto, l'esercizio del diritto di prelazione comporta perogni socio l'automatico subentro, sempre in proporzione alla quota posseduta, nei diritti di prelazione eventualmente non esercitati.

La prelazione potrà essere esercitata per il prezzo od il valore che sarà indicato dall'offerente; qualora peraltro dovesse mancare, per qualsivoglia ragione, tale indicazione o la indicazione dovesse essere ritenuta esorbitante da uno qualsiasi dei soci che abbia manifestato nei termini e nelle forme di cui sopra l'intendimento di esercitare la prelazione (con contestuale richiesta di determinazione del prezzo o del valore in caso di mancata indicazione da parte dell'offerente o con contestuale eccezione circa la misura del prezzo indicato dall'offerente), il prezzo al quale la prelazione dovrà considerarsi esercitata sarà, salvo diverso accordo fra le parti, fissato da uno stimatore da designarsi dalle parti stesse, oppure, mancando l'accordo sulla designazione, da parte del Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti del luogo ove ha sede la società su richiesta della parte più diligente. La stima dovrà essere effettuata dal Perito entro sessanta giorni dalla comunicazione della designazione. Le spese di detta stima saranno a carico di tutti i soci nel cui interesse essa verrà effettuata in parti tra loro uguali.

Art. 9. Costituzione di pegno e di altri vincoli. Per la costituzione di pegno o per la costituzione di qualsiasi altro vincolo (tra cui il fondo patrimoniale tra coniugi) sulla partecipazione, occorrerà il preventivo consenso scritto di tanti soci che rappresentino almeno il 70% (settanta per cento) delle partecipazioni; in mancanza di tale consenso, troverà applicazione quanto disposto dal presente articolo in tema di inosservanza del diritto di prelazione.

Art. 10. Recesso dei soci. I soci hanno diritto di recedere nei casi e con gli effetti previsti dalla legge.

Il recesso viene esercitato mediante lettera raccomandata spedita alla società. Salve le ipotesi in cui il diritto di recesso non dipenda dal verificarsi di una specifica causa, la spedizione della raccomandata deve avvenire, a pena di decadenza, entro quindici giorni decorrenti: (a) dall'iscrizione nel registro delle imprese della deliberazione che ne è causa; ovvero, (b) se la specifica causa non consiste in una deliberazione, entro quindici giorni dal momento in cui il socio ha avuto conoscenza della causa di recesso. Non vi sono cause di esclusione dei soci.

Assemblea e Decisioni dei soci

Art. 11. Convocazione. L'assemblea è convocata da ciascun amministratore.

La convocazione dell'assemblea viene effettuata con lettera raccomandata inviata ai soci almeno otto giorni prima dell'adunanza, oppure mediante telefax o posta elettronica trasmessi almeno cinque giorni prima dell'adunanza, purché siano stati iscritti nel libro dei soci, a richiesta dei medesimi, il numero telefax ricevente o l'indirizzo di posta elettronica.

L'assemblea dei soci può essere convocata anche fuori dalla sede sociale, purché in Italia.

L'assemblea può svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, purché video ed audio collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, ed in particolare a condizione che:

- a) sia consentito al Presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, distribuire agli stessi - se redatta - la documentazione predisposta per l'assemblea, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- c) sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno;
- d) vengano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea totalitaria ai sensi dell'art. 2366 IV comma C.C.) i luoghi collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il Presidente ed il soggetto verbalizzante.

L'assemblea può svolgersi anche in sola teleconferenza purché tale modalità sia idonea ad assicurare il rispetto del metodo collegiale e dei principi sopra indicati.

Pur in mancanza delle formalità di convocazione, l'assemblea si reputa regolarmente costituita in presenza delle condizioni richieste dalla legge.

Art. 12. Intervento e Voto. Hanno diritto ad intervenire all'assemblea coloro che risultano iscritti nel libro dei soci. Ciascun socio avente diritto ad intervenire può farsi rappresentare, anche da un non socio, purché con delega rilasciata per iscritto. Il diritto di voto spetta ai soci nella misura prevista dalla legge.

Art. 13. Presidente e Verbalizzazione. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione, ovvero, in caso di loro mancanza o rinuncia, da persona designata dall'assemblea stessa.

Le riunioni assembleari sono constatate da verbale redatto dal segretario, designato dall'assemblea stessa, e sottoscritto da lui stesso oltre che dal presidente.

Nei casi di legge e quando l'organo amministrativo o il presidente dell'assemblea lo ritengano opportuno, il verbale viene redatto da notaio. In tal caso, l'assistenza del segretario non è necessaria.

Art. 14. Consultazione scritta e Consenso per iscritto. Le decisioni dei soci possono essere adottate, nei limiti previsti dalla legge, anche mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto, a condizione che siano rispettati i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, ed in particolare a condizione che: (a)

- dai documenti sottoscritti dai soci risulti con chiarezza l'argomento oggetto della decisione e il consenso alla stessa;
- (b) ad ogni socio sia concesso di partecipare alle decisioni e tutti gli amministratori e sindaci, se nominati, siano informati della decisione da assumere;
- (c) sia assicurata l'acquisizione dei documenti sottoscritti agli atti della società e la trascrizione della decisione nei libri sociali, con l'indicazione della data in cui essa si è perfezionata e in cui è stata trascritta;
- (d) sia rispettato il diritto, in quanto spettante agli amministratori ed ai soci in virtù dell'art. 2479 C.C., di richiedere che la decisione sia adottata mediante deliberazione assembleare.

Art. 15. Maggioranze. Le deliberazioni assembleari e le decisioni dei soci sono assunte con il voto favorevole della maggioranza del capitale sociale.

Amministrazione e Controllo

Art. 16. Amministratori. La società può essere amministrata, alternativamente, su decisione dei soci in occasione della relativa nomina: (a) da un amministratore unico; (b) da un consiglio di amministrazione composto da due a cinque membri.

Per organo amministrativo si intende, a seconda dei casi, l'amministratore unico o il consiglio di amministrazione.

Art. 17. Disposizioni comuni agli amministratori. Gli amministratori possono essere non soci e sono rieleggibili.

Gli amministratori sono nominati per il periodo determinato dai soci o a tempo indeterminato.

Essi decadono dalla carica nei casi previsti dalla legge e dal presente statuto.

Ove sia nominato un consiglio formato da due amministratori, qualora essi non siano d'accordo circa la eventuale revoca dei poteri conferiti ad uno di essi, entrambi decadono dalla carica e devono senza indugio sottoporre ai soci la decisione circa la nomina di un nuovo organo amministrativo.

Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

I soci possono inoltre assegnare agli amministratori un'indennità annuale in misura fissa, ovvero un compenso proporzionale agli utili netti di esercizio, nonché determinare un'indennità per la cessazione dalla carica e deliberare l'accantonamento per il relativo fondo di quiescenza con modalità stabilite con decisione dei soci.

In caso di nomina di consiglieri delegati, il loro compenso è stabilito dal consiglio di amministrazione al momento della nomina.

Art. 18. Amministratore unico. All'amministratore unico spettano tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, salvo quanto inderogabilmente disposto dalla legge.

Art. 19. Consiglio di amministrazione. Qualora non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il consiglio di amministrazione elegge fra i suoi membri un presidente.

Il presidente convoca il consiglio di amministrazione, ne fissa l'ordine del giorno, ne coordina i lavori e provvede affinché tutti gli amministratori siano adeguatamente informati sulle materie da trattare.

La convocazione avviene mediante avviso spedito a tutti gli amministratori, sindaci effettivi e revisore, se nominati, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, almeno tre giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza, almeno un giorno prima.

Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno.

Il consiglio si raduna presso la sede sociale o anche altrove, purché in Italia.

Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza formale convocazione, quando intervengono tutti i consiglieri in carica ed i sindaci effettivi in carica, se nominati.

Per la validità delle deliberazioni del consiglio di amministrazione si richiede la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri in carica; le deliberazioni sono prese con la maggioranza assoluta dei voti dei presenti. In caso di parità di voti, la proposta si intende respinta.

Delle deliberazioni della seduta si redigere un verbale firmato dal presidente e dal segretario se nominato che dovrà essere trascritto nel libro delle decisioni degli amministratori.

E' ammessa la possibilità per i partecipanti alla riunione del Consiglio di amministrazione di intervenire a distanza mediante l'utilizzo di sistemi di collegamento audio visivo.

In tal caso:

- devono essere assicurati, comunque:

- a) l'individuazione di tutti i partecipanti in ciascun punto del collegamento;
- b) la possibilità per ciascuno dei partecipanti di intervenire, di esprimere oralmente il proprio avviso, di visionare, ricevere o trasmettere tutta la documentazione, nonché la contestualità dell'esame e della deliberazione;

- la riunione del Consiglio di amministrazione si considera tenuta nel luogo in cui si devono trovare, simultaneamente, il Presidente ed il segretario.

Le decisioni del consiglio di amministrazione, nei limiti previsti dalla legge, possono anche essere adottate mediante consultazione scritta, ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto, a condizione che: (a) sia assicurato a ciascun amministratore il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione; (b) dai documenti sottoscritti dagli amministratori risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa; (c) siano trascritte senza indugio le decisioni nel libro delle decisioni degli amministratori e sia conservata agli atti della società la relativa documentazione; (d) sia concesso ad almeno due amministratori di richiedere l'assunzione di una deliberazione in adunanza collegiale.

Al consiglio di amministrazione spettano tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, senza limite alcuno, salvo quanto inderogabilmente disposto dalla legge.

Il consiglio di amministrazione può delegare, nei limiti previsti dalla legge, i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, o parte di essi, ad uno o più amministratori delegati.

Per tutto quanto non stabilito dal presente statuto in tema di consiglio di amministrazione, si applicano le norme dettate in tema di società per azioni, in quanto compatibili.

Art. 20. Rappresentanza. La rappresentanza della società spetta, a seconda dei casi: (a) all'amministratore unico; (b) al presidente del consiglio di amministrazione ed ai singoli consiglieri delegati, se nominati.

Art. 21. Collegio e Revisore. Ove imposto dalla legge o comunque ove sia deciso dai soci, è nominato un collegio sindacale, cui si applicano le norme dettate in tema di società per azioni.

Al collegio sindacale spetta anche il controllo contabile, nei limiti consentiti dalla legge.

Bilancio - Utili - Scioglimento

Art. 22. Esercizi sociali e Bilancio. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 (trentuno) dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio, l'organo amministrativo procede alla redazione del bilancio a norma di legge.

Il bilancio è presentato ai soci entro 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio, ovvero entro 180 giorni da tale data, nei limiti ed alle condizioni previsti dall'art. 2364, comma 2, c.c.

Art. 23. Utili e Dividendi. Gli utili risultanti dal bilancio regolarmente approvato, previa deduzione della quota destinata a riserva legale, possono essere destinati a riserva o distribuiti ai soci, secondo quanto dagli stessi deciso.

Art. 24. Scioglimento. In ogni caso di scioglimento della società, si applicano le norme di legge.

Art. 25. Rinvio. Per tutto quanto non previsto si applicano le norme del Codice Civile e delle altre leggi in materia. "

L'assemblée générale se réfère aux dispositions de la loi du 20 avril 2009 sur le dépôt électronique auprès du registre de commerce et des sociétés, notamment aux dispositions de son article 22-2, et décide que le dépôt et la publication

des nouveaux statuts intervient uniquement en langue italienne, dans le cadre d'une opération de transfert de siège social qui prend immédiatement effet.

Neuvième résolution

L'assemblée décide que la Société sera dorénavant gérée par un gérant (appelé Administrateur Unique), conformément aux nouveaux statuts et à la loi italienne, et elle décide de fixer le nombre des gérants à un et de nommer aux fonctions d'Administrateur Unique:

Monsieur Mario Di Benedetto, prénommé avec pouvoir de gestion ordinaire.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Mario Di Benedetto pour une durée indéterminée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg par Nous le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Carelli, C. Orban, E. Tazzieri et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2009. LAC/2009/52636. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010001047/316.

(090194256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

FAMAR S.A., Famar Société Anonyme de Participations et d'Administration d'Entreprises Pharmaceutiques, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.772.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que le représentant permanent de Halsey Sàrl, administrateur de la Société, est Monsieur Christophe Gammal avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010001056/15.

(090193905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 169.665.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 106.559.

—
L'an deux mille neuf, le huit décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. (la "Société"),

représentée aux fins des présentes par Madame Nathalie HOULLE, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration dans sa réunion du 8 décembre 2009 et dont une copie restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Exposé

La Société comparante, telle que représentée, requiert le notaire instrumentant d'acter ses déclarations faites en application de l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987 (la "LSC").

La Société constate:

Qu'en application de l'article 278 et suivants de la LSC,

la prédite société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.", avec siège social à L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 106.559, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 2 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 668 du 7 juillet 2005, au capital social de EUR 169.665.000.- divisé en 1.696.650 parts sociales, intégralement souscrites et entièrement libérées,

détenant l'intégralité (100%) des parts sociales représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "VONDEL LUXEMBOURG S.à r.l." ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 148.827, constituée à Jersey, dont le siège de direction et de contrôle effectif a été transféré d'Irlande à Luxembourg et le siège social de Jersey à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 104179 du 6 novembre 2009, au capital social de EUR 12.500.-, représenté par 12.500 parts sociales, intégralement souscrites et entièrement libérées,

a absorbé cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte authentique reçu par le notaire instrumentant, Maître Gérard LECUIT en date du 23 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 104148 du 6 novembre 2009.

Qu'aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de la société CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. ni par l'assemblée de la société VONDEL Luxembourg S.à r.l., n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 LSC ayant été observées.

La fusion se trouvait réalisée un mois et un jour après le 6 novembre 2009, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 104148 du 6 novembre 2009, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de la société CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

Qu'en ces circonstances, la fusion se trouve réalisée d'un point de vue comptable et pour des raisons fiscales luxembourgeoises au 23 octobre 2009 et d'un point de vue légal au 8 décembre 2009, et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274 LSC, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante, et
- la société absorbée VONDEL LUXEMBOURG S.à r.l. a cessé d'exister.

Les frais des présentes, évalués à mille Euros (EUR 1.000) sont à la charge de la Société.

Pour l'exécution des présentes, il est élu domicile par la Société comparante en son siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant et interprétation lui donnée en langue française, le comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand and nine, on the eighth of December,

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. (the "Company"),

duly represented by Ms. Nathalie HOULLE, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

acting as proxy of the Company by virtue of a power of attorney granted by resolution of the board of managers meeting held on December 8, 2009. A copy of the power of attorney will remain attached to the present deed, which will be registered.

Whereas

The appearing Company, so as represented, requires from the undersigned notary to act its statements made pursuant to article 274 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended by the law of 7 September 1987 (the "Company law").

The Company notices:

That pursuant to article 278 LSC of the Company law,

The prenamed limited liability company organized under Luxembourg law, named "CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.", with registered office at L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 106.559, incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 2nd March 2005, published in the Mémorial C,

Recueil des sociétés et associations, number 668 of 7 July 2005, with a corporate capital of EUR 169,665,000.- represented by 1,696,650 corporate units, fully subscribed and paid up,

holder of WHOLE and ALL (100%) of the corporate units representing the entire corporate capital of the limited liability company organized under Luxembourg law "VONDEL LUXEMBOURG S.à r.l.", a limited liability company, having its registered office at L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe, registered with the Luxembourg trade and Companies Register under number B 148.827, incorporated in Jersey, which effective place of management and of control was transferred from Ireland to Luxembourg so as the registered office from Jersey to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 23 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 104179 of 6 November 2009, with a corporate capital of EUR 12,500.- represented by 12,500 corporate units, fully subscribed and paid up,

has absorbed the aforementioned company according to the terms of merger proposal pursuant to a deed of the undersigned notary, Maître Gérard LECUIT on 6 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 104148 of 6 November 2009.

The approval of the merger, either by the general meeting of CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., or by the general meeting of VONDEL LUXEMBOURG S.à r.l., was not necessary, the requirements of article 279 of the Company law being fulfilled. The merger has been fulfilled and completed one month and one day after 6 November 2009, date of publication of the terms of merger proposal in the Memorial C number 104148 of 6 November 2009, none member of the companies concerned, especially CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. having requested the convening of a general meeting.

In these circumstances, the merger is fulfilled and completed from an accounting point of view and for Luxembourg tax purposes on 23 October 2009 and from a legal point of view on 8 December 2009, and automatically and simultaneously produces the legal effects contemplated by article 274 of the Company law, in particular:

- the universal transfer, either between the absorbed company and the absorbing company that towards third parties, of all the assets and liabilities from the absorbed to the absorbing company,
- and the absorbed company VONDEL LUXEMBOURG S.à r.l. ceases to exist.

The notarial fees, being approximately one thousand euros (EUR 1,000) are at the charge of the Company.

For execution of the present deed, the Company chooses its registered office at Luxembourg,

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed with the notary, the present original deed.

Signé: N. HOULLE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53182. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010000392/113.

(090193600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Krontec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 31.405.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 13 janvier 2009

5^e Résolution

L'Assemblée acte la démission avec effet immédiat de Madame Frédérique MIGNON de son mandat d'administrateur.

L'Actionnaire Unique décide de ne pas pourvoir à son remplacement et de diminuer le nombre de postes d'administrateurs de quatre à trois.

Pour KRONTEC S.A.

C. BLONDEAU / N.-E. NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010001070/15.

(090194166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Cotec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 53.885.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010001071/12.

(090193675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Erole Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 110.848.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 octobre 2009

3^e Résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour EROLE PARTICIPATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2010001065/14.

(090194111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Tozimar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 122.504.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the 10th December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Appeared:

Heike KUBICA and/or Daniel BLEY, Banker, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (the "Proxyholder"),

acting as a special proxy of Deutsche International Finance (Ireland) Limited, having its statutory office in Ireland at 5 Harbourmaster Place, International Financial Centre, Dublin 1 (the "Principal"),

by virtue of a proxy under private seal, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxyholder declared the following and requested the notary to act:

I. TOZIMAR INVEST S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 122.504, has been incorporated by deed of notary Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 20 November 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 February 2007, number 143.

II. The Principal is the owner of one fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a par value of two Euro (EUR 2) each representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and the Principal acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Principal declares that consequently the liquidation of the Company is completed.

VI. The Company authorises the Principal and any authorised officers of the Principal to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VII. The Principal gives discharge to all directors and the statutory auditor of the Company in respect of their mandate up to this date.

VIII. The shares of the Company shall be cancelled.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Heike KUBICA et/ou Daniel BLEY, banquier, demeurant professionnellement L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Deutsche International Finance (Ireland) Limited, ayant son siège social en Irlande à 5 Harbourmaster Place, International Financial Centre, Dublin 1 (le "Mandant");

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que TOZIMAR INVEST S.A. ("la Société"), ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 122.504, a été constituée suivant acte notarié de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 février 2007, numéro 143.

II. Que le Mandant est le propriétaire de quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, représentant l'entièreté du capital émis de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: H. Kubica, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15247. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010001096/82.

(090193704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Fluxen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.660.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 octobre 2009, acte n°482 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2010001093/16.

(090193867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

D.I.T.D. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 109.835.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 octobre 2009, acte n°483 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2010001094/16.

(090193862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Thomson Reuters Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.691.

Messieurs John Arnold Tory, Joseph Johannes Vermeer, Jean Hamilius, Jacques Loesch, Stefano Bello et Wayne Lee ont donné leur démission comme membres du conseil d'administration avec effet au 10 décembre 2009.

Par décision du conseil d'administration du 10 décembre 2009 Monsieur Tom Loesch, administrateur, a été nommé président du conseil.

Par décision des actionnaires réunis en assemblée générale en date du 10 décembre 2009 ont été nommés administrateurs pour un mandat se terminant lors de l'assemblée annuelle en 2010:

- Monsieur Stuart N. CORBIN, administrateur de sociétés, demeurant Aldgate House, 33, Aldgate High Street, London EC3N 1DL;

- Monsieur Ken McCARTER, avocat, demeurant Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, CDN - M5K1 N2 Toronto, Ontario; et

- M^e Alain STEICHEN, avocat, demeurant 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour THOMSON REUTERS HOLDINGS S.A.
Signature

Référence de publication: 2010001099/22.

(090194273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

GazInvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 94.791.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the 10th December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Appeared:

Heike KUBICA and/or Daniel BLEY, Banker, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (the "Proxyholder"),

acting as a special proxy of Stichting GazInvest Luxembourg, a foundation (Stichting) organized under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (the "Principal"),

by virtue of a proxy under private seal, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxyholder declared the following and requested the notary to act:

I. GazInvest Luxembourg S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 94.791, has been incorporated by deed of notary Paul DECKER, notary residing in Eich, on 10 July 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 16 August 2003, number 841.

II. The Principal is the owner of one thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1.000) each representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and the Principal acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Principal declares that consequently the liquidation of the Company is completed.

VI. The Company authorises the Principal and any authorised officers of the Principal to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VII. The Principal gives discharge to all directors and the statutory auditor of the Company in respect of their mandate up to this date.

VIII. The shares of the Company shall be cancelled.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Heike KUBICA et/ou Daniel BLEY, banquier, demeurant professionnellement L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Stichting GazInvest Luxembourg, une fondation (Stichting) de droit hollandais et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas) (le "Mandant");

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée *ne varietur* par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que GazInvest Luxembourg S.A. ("la Société"), ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 94.791, a été constituée suivant acte notarié de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Eich, en date du 10 juillet 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 août 2003, numéro 841.

II. Que le Mandant est le propriétaire de trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, représentant l'entière du capital émis de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: H. Kubica, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15249. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010001101/82.

(090193744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Diafin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.544.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 octobre 2009, acte n°487 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320

L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2010001102/16.

(090193856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Newell Rubbermaid Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.345.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'associé unique de la Société, NEWELL INVESTMENTS Inc., une société constituée sous le droit du Delaware (Etats-Unis), inscrite sous le numéro 2265235 auprès du State of Delaware - Secretary of State - Division of Corporations, a son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2010001103/15.

(090194296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Muellux Holding Company I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.971.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourth day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

WTC Holding Company, a corporation organized under the laws, of the State of Michigan, having its registered office at 30600 Telegraph Road, Bingham Farms, 48025 Michigan (USA), registered in the Register of the State of Michigan under the number 454-842,

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, by virtue of a proxy given under private seal on 3 December 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition, sale and/or holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt in registered form only and subject to the transfer restrictions of article 1690 of the Luxembourg Code Civil and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any entity of the group to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may invest in, acquire, sell and/or hold directly or indirectly real estate or movable property in Luxembourg and/or abroad.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "Muellux Holding Company I S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at USD 25,000.- (twenty-five thousand dollars), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares of USD 1.- (one dollar) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by a pro-vote of the shareholders representing 3/4 of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Payments. Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Art. 11. Management of the company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers formed by a manager (managers) of category A and a manager (managers) of category B.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument.

Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's year ends on the last Saturday of December of each relevant year, and the following year starts on the following day, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 26th December 2009.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, Legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The 25,000 (twenty-five thousand) shares have been subscribed by WTC Holding Company, prenamed.

WTC Holding Company, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand dollars) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period of time:
 - Mr Kent A. McKee, born on December 15, 1960 in Kansas, USA, residing professionally in TN-38125 Memphis (USA), 8285, Tournament Drive, category A manager;
 - Mr Hugo Froment, born on February 22, 1974 in Laxou (France), residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, category B manager;
 - Mr Cédric Carnoye, born on September 14, 1982 in Charleroi (Belgium), residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, category B manager.
- 2) The address of the corporation is fixed in L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre décembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

WTC Holding Company, une société de droit de l'Etat du Michigan, établie et ayant son siège social à 30600 Telegraph Road, Bingham Farms, 48025 Michigan (USA), immatriculée au Registre de l'Etat du Michigan sous le numéro 454-842, ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 3 décembre 2009.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition, la vente et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, enregistrées uniquement et sujettes aux restrictions de transfert de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre entité du groupe dont la Société fait partie. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut investir dans, acquérir, vendre et/ou détenir directement ou indirectement des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination: "Muellux Holding Company I S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à USD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote favorable des associés représentant trois

quarts (3/4) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Paiements. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 et 190 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance composé d'un (des) gérant(s) de catégorie A et d'un (des) gérant(s) de catégorie B.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale se termine le dernier samedi du mois de décembre de chaque année, et l'année sociale suivante commence le jour suivant, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 26 décembre 2009.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 25.000 (vingt-cinq mille) parts parts sociales ont été souscrites par WTC Holding Company, prénommée.

WTC Holding Company, représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de USD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars) parts est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Résolution de l'associé unique

1) La Société sera administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Kent A. McKee, né le 15 décembre 1960 en Kansas (Etats-Unis), demeurant professionnellement à TN-38125 Memphis (USA), 8285, Tournament Drive, gérant de catégorie A;
- Monsieur Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant de catégorie B;
- Monsieur Cédric Carnoye, né le 14 septembre 1982 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant de catégorie B.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à € 1.000.-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Chantrain, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14924. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010000398/319.

(090194182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Samia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 57.491.

Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 09 janvier 2009

- Monsieur Christophe Blondeau, Administrateur, né le 28 février 1954 à Anvers, Belgique, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait conforme

C. BLONDEAU / N-E. NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010001075/15.

(090194169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Eurizon Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.536.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 avril 2009, acte n°210 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320

L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2010001076/16.

(090193848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

TKK, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 195.905,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.628.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of October.

Before Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TKK S.C.A., a "Société en Commandite par Actions", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on March 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1015 of May 31, 2007 registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 125.628.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to act:

I - that the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II - As appears from the attendance list, the one hundred ninety-five thousand nine hundred four (195,904) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one (1) management share (the "Management Share") representing the whole capital

of the corporation (with an amount of EUR 195,905) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III - That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

- 1) Approval of the interim financial statements of the Company as at October 8, 2009;
- 2) Decision to dissolve the Company and put it into liquidation;
- 3) Discharge given to the Manager and the Supervisory Board of the Company for the performance of their duties from January 1st, 2009 until the date of putting the Company into liquidation;
- 4) Appointment of TTK Holdings, LLC, as liquidator of the Company, and determination of its power.

After having approved the above, the shareholders took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to approve the interim financial statements of the Company as at October 8, 2009.

Second resolution

It was resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

Third resolution

The meeting decides to grant full discharge to the Manager and the Supervisory Board of the Company for the performance of their duties from January 1st, 2009 until the date of putting the Company into liquidation.

Fourth resolution

The meeting resolved to appoint as liquidator TTK Holdings, LLC., a company with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (New Castle County) State of Delaware (USA).

The meeting resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with Us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en Commandite par Actions "TKK S.C.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 125.628, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1015 du 31 mai 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quatre (195.904) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et une (1) action de Commandité (l'"Action de Commandité") représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 195.905), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Approbation des états financiers intérimaires de la Société au 8 octobre 2009;
- 2) Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;

3) Décharge donné au Gérant et aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;

4) Désignation de TTK Holdings, LLC, en tant que liquidateur de la Société et octroi de ses pouvoirs.

Après avoir approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les états financiers intérimaires de la Société au 8 octobre 2009.

Deuxième résolution

Il a été décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation (la Société subsistant pour les seuls besoins de la liquidation).

Troisième résolution

L'assemblée décidé de donner décharge au Gérant et aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur: TTK Holdings, LLC, une société avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801 (New Castle County) State of Delaware (USA).

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête de la personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, la personne comparante a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42667. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010001078/109.

(090194033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

European Geophysical Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 43.973.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 juillet 2009, acte n°339 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320

L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2010001074/16.

(090193851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Bonaparte Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 131.826.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 16 octobre 2009

3^e Résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur de la société, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour BONAPARTE IMMO S.A.

Christophe BLONDEAU / Julien DIDIERJEAN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010001064/16.

(090194095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

S.F.I. S.A., Sessions Finances Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.919.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. La société de droit suisse "COFININCO S.A.", ayant son siège social à CH-1204 GENEVE (Suisse), 2 place du Port; ici représentée par Madame Marie Immacolata Florange comptable, demeurant au 3, Rue des Hirondelles, F-57570 Cattenom (France), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La dite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

2. Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, demeurant au 3, Rue des Hirondelles, F-57570 Cattenom (France).

Les comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "SESSIONS FINANCES INVESTMENTS S.A.", en abrégé "S.F.I. S.A."

Le siège social est fixé à Strassen. Il pourra être transféré dans toute autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transférer provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 1.700.000,- (un million sept cent mille Euros), divisé en 170 (cent soixante-dix) actions au porteur sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont au porteur, sauf celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 15 heures à Strassen au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifiée et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les 170 (cent soixante-dix) actions ont été souscrites comme suit:

- 169 (cent soixante-neuf) actions par la société de droit suisse "COFININCO S.A.", prénommée
- 1 (une) action par Madame Marie Immacolata FLORANGE, prénommée.

Intervention - Libération

Sont intervenus ici les souscripteurs prédésignés, lesquels déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites a été intégralement libérées comme suit:

A) En ce qui concerne "COFININCO S.A." pour 169 (cent soixante-neuf) actions, représentant la somme de EUR 1.690.000,- (un million six cent quatre-vingt-dix mille Euros):

par un apport en nature de 2.816 (deux mille huit cent seize) actions, émises par la société anonyme de droit belge PRUDENTIA S.A., ayant son siège social à B-1730 Asse (Belgique), 198, Edingsesteenweg, numéro d'entreprise 0427 969 443, représentant 99,89% (quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-neuf pour cent) de l'intégralité de son capital social actuel.

L'apporteur, représenté comme dit, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du réviseur

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 23 novembre 2009 par le réviseur d'entreprises indépendant Van Cauter - Snauwaert & Co Sàrl, Strassen, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 169 actions sans désignation de valeur nominale, totalisant EUR 1. 690.000,00 €.

Ce rapport, signé ne varietur, restera annexé au présent acte.

B) En ce qui concerne Madame Marie Immacolata FLORANGE pour 1 (une) action, représentant la somme de EUR 10.000,- (dix mille Euros):

par un versement en numéraire de sorte que la somme de EUR 10.000,- (dix mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Strassen pour la première fois le 7 juin 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, née le 28 août 1965 à Moyeuivre-Grande (France), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
 - Madame Galina ROKOSUIEVA, comptable, née le 4 janvier 1960 à Belojarsk (Russie), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
 - Monsieur Jérémy STEFFEN, comptable, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
- 3) Est appelée à la fonction de commissaire:
VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à R.L., ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.
- 5) Le siège social est fixé au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. I. FLORANGE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50868. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 201000054/152.

(090192692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Stonebridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.127.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, des actionnaires de la société anonyme STONEBRIDGE S.A. tenue extraordinairement en date du 04 décembre 2009 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Le mandat des administrateurs a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.
- La société Cardinal Nominees Limited a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Limited, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015

Conseil d'administration

- Simon Baker
- Dawn Shand
- Corinne Néré

Commissaire aux comptes

Cardinal Nominees Limited
9, Columbus Centre, Pelican Drive
Road Town, Tortola, VG 1110
British Virgin Islands

Pour extrait conforme

S. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2010001089/25.

(090194203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Taris Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.088.

—
Statuts coordonnés suite à une Augmentation de Capital en date du 13 novembre 2009, acte sous le n°514 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2010001090/15.

(090193869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Ikourde S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.728.

—
Resignation as statutory auditor

MODERN TREUHAND S.A. hereby resigns as the Statutory Auditor of IKOURDE S.A. with immediate effect.

Luxembourg, December 11, 2009.

Modern Treuhand S.A.

Signature

Démission en tant que commissaire aux comptes

MODERN TREUHAND S.A. par la présente donne sa démission en tant que commissaire aux comptes de IKOURDE S.A. avec effet immédiat.

Référence de publication: 2010001133/14.

(090194094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Philophon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3280 Bettembourg, 10, rue Sigefroi.

R.C.S. Luxembourg B 129.172.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.500 EUR, représenté par 100 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se repartit comme suit:

Monsieur Philippe KOHN

Cinquante et une parts sociales 51

Monsieur Carlo THOSS

vingt parts sociales 20

Monsieur Michel SCHILLINGS

vingt-neuf parts sociales 29

Total: cents parts sociales 100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

PHILOPHON Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010001121/21.

(090193998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Classic Façades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.061.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001130/10.

(090193762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Mountain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.452.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Mountain S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 144.452, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on the 23rd of January 2009, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 406 on 24th of February 2009 (the "Company").

There appeared:

The sole partner of the Company, "Palamon European Equity II L.P.", a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 010434 ("Sole Partner"), represented by Mr. Régis Galiotto, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of Palamon European Equity II L.P. by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the proxy annexed to this deed to be registered with it, the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

III. - The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

IV. - The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.

V. - The Sole Partner, acting as the sole shareholder, approves the interim balance sheet of the Company as at November 13, 2009 attached hereto and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

VI. - The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

VII. - The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

VIII. - Discharge is given to the managers of the Company:

- Gerard Becquer, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- Pascal Roumigié, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- Anna Sofronyuk, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- Erik Ferm, with professional address at 33, Cleveland House, GB - SW1Y 6RJ London, United Kingdom

- Daniel Mytnik, with professional address at 33, Cleveland House, GB - SW1Y 6RJ London, United Kingdom

IX. - The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 1,200.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Mountain S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 janvier 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.452, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 24 Février 2009, numéro 406.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "Palamon European Equity II L.P.", ayant son siège social au 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, enregistrée à Cardiff sous le numéro d'enregistrement LP 010434 ("Associé Unique"), représenté par M. Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, dûment autorisé à représenter Palamon European Equity II L.P en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

L'associé unique a déclaré et a requis le au notaire d'acter que:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 12,500), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

III.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, intégralement libérées.

IV.- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

V.- L'Associé Unique, en tant qu'associé unique de la Société, approuve la situation financière de la Société au 13 novembre 2009, annexée au présent acte et déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

VI.- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, sont, par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consent à cet affectation;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, sont par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consent à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

VII.- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

- Pascal Roumigié, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

- Anna Sofronyuk, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

- Erik Ferm, avec adresse professionnelle au 33, Cleveland House, GB - SW1Y 6RJ, Londres, Angleterre

- Daniel Mytnik, avec adresse professionnelle au 33, Cleveland House, GB -SW1Y 6RJ, Londres, Angleterre

IX.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ 1.200,- Euros.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49073. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010001072/144.

(090194338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Luxinvestor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.001.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée LUXINVESTOR INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 102.001, constituée en date du 22 juillet 2004 aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 999 du 7 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

II. Que les 3.100 (trois mille cent) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.
 2. Le cas échéant, nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

LOZANO S.A., ayant son siège social à P.H. Plaza 2000 Building, 50th Street, 16th Floor, P.O. Box 0816-01098, Panama, République de Panama.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. M. TONELLI, C. GRUNDHEBER, G. PREAUX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50026. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010001082/63.

(090193635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 510/2009 en date du 12 novembre 2009 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2010001085/15.

(090193874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Canaan Canada SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg E 3.390.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales de la société CANAAN CANADA SCI conclue en date du 2 novembre 2009, à Luxembourg que:

Je vous prie de bien vouloir inscrire avec effet immédiat au jour de la présente, la société "RED CLIFFS LTD", société de droit Seychelles, établie et ayant son siège social à Global Gateway, 8, rue de la Perle, Providence, Mahé, Seychelles, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous la référence company number 061997, représentée aux termes de la présente par son administrateur délégué régulièrement en fonctions Madame Céline FRANCIS, en tant qu'associé de la société CANAAN CANADA SCI.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010001040/17.

(090193747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Luxdeftec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 38, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.692.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 06 novembre 2009

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer, avec effet à partir de la présente assemblée, Monsieur Claude MAACK en tant qu'administrateur de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer, avec effet à partir de la présente assemblée, Monsieur Jacques PLUMER en tant qu'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le, 17 novembre 2009.

LUXDEFTEC S.A.

38 route de Luxembourg

B.P. 54

L-8401 STEINFOBT

Signature

Référence de publication: 2010001120/21.

(090193958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Ici Paris XL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.955.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale spéciale de la société tenue le 23 novembre 2009

La Société prend connaissance de la révocation de la société AUDITSERV S.à r.l., dont le siège social est situé à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 106.384, en tant que commissaire aux comptes et ce, à compter du 1^{er} septembre 2008.

L'Assemblée Générale Spéciale de la Société décide à l'unanimité de nommer comme commissaire aux comptes pour une période de quatre ans et ce à compter du 1^{er} septembre 2008, la société Fiduciaire CABEXCO S.à r.l., dont le siège social est situé à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 139.890. Son mandat se poursuivra jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Fait le 23 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010001111/19.

(090193776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Photo-Studio Fey, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 41, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 5.034.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Gunther, dit Guillaume FEY, maître-photographe, demeurant à L-8055 Bertrange, 163, rue de Dippach.
- 2.- Madame Herta HÖPP, employée privée, épouse de Monsieur Guillaume FEY, demeurant à L-8055 Bertrange, 163, rue de Dippach.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PHOTO-STUDIO FEY, avec siège social à L-1661 Luxembourg, 41, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 5.034 (NIN 1995 2403 608).

II.- Que ladite société a été originairement constituée sous forme d'une société en nom collectif suivant acte sous seing privé en date du 4 avril 1951, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte sous seing privé en date du 2 janvier 1980, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 266 du 18 novembre 1980;
- suivant acte sous seing privé en date du 22 août 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 38 du 31 janvier 1990;
- suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 30 mars 1995, publié au Mémorial C Recueil des sociétés et Associations numéro 357 du 1^{er} août 1995.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 novembre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 589 du 16 avril 2002.

III.- Que la société a un capital social de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Ensuite les comparants, en leur qualité de seuls associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour. Ils déclarent que des provisions ont été faites pour couvrir les dettes de la société et les frais de dissolution.

Deuxième résolution

Les associés s'engagent à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-8055 Bertrange, 163, rue de Dippach.

Quatrième résolution

Les associés donnent décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent les associés constatent que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et requièrent la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. FEY, H. HÖPP, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} décembre 2009. Relation: ECH/2009/1762. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 10 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010001086/55.

(090193967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Sophiz, Société Anonyme,
(anc. Sophiz Holding).**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 41.994.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange.

Georges d'HUART

Notaire

Référence de publication: 2010001105/13.

(090194185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Miwweltrend, Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, Zone Industrielle Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 95.754.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 14 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre, à onze heures, les actionnaires de la société MIWWELTREND se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

Les actionnaires constatent que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont arrivés à échéance. Les actionnaires décident donc de les renouveler dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période de 6 ans.

Par conséquent:

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Gérard Weber, demeurant professionnellement à L-8821 Koetschette, Z.I. Riesenhaf,
- Madame Gina Duarte, demeurant professionnellement à L-8821 Koetschette, Z.I. Riesenhaf, et
- Madame Joëlle Simon, demeurant à B-6600 Bastogne, 24, rue de Musy.

Est réélu administrateur-délégué:

Monsieur Gérard Weber, susvisé.

Est réélue commissaire aux comptes:

Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué ainsi que du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Koetschette, le 14.12.2009.

Signatures.

Référence de publication: 2010001115/28.

(090193786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

REY HOLDINGS (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 79.052.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of November.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

APPEARED:

The company CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 106.559,

duly represented by Mrs. Nathalie HOULLE, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a power of attorney under private seal, given in Luxembourg, on the 17 November 2009.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing party, represented as said before, declares and requests the undersigned notary to act:

- that the limited liability company REY HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l., incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 79.052, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated by a deed received by Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg on 6 November 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association number 431 dated June 6, 2001. This deed was amended several times and for the last time by a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 6 May 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1506 dated 18 June 2008;

- that the corporate capital of the Company is set at EUR 1,803,844.35 (one million eight hundred three thousand eight hundred forty four Euros and thirty five cents) divided into 2,345 (two thousand three hundred forty five) corporate units with a nominal value of EUR 769.23 (seven hundred sixty nine Euros and twenty three cents) each;

- that the appearing party, is the sole member of the Company;

- that the appearing party, acting as sole member of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect;

- that the appearing party tabled an interim balance sheet of the Company as at 6 November 2009 whereby it is shown that all the liabilities of the Company, are settled or retained;

- that a copy of such interim balance sheet after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it, with the registration authorities;

- that the sole member is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the Company whether known but not paid or unknown yet;

- that the Company's activities have been ceased;

- that the Company's sole manager is hereby granted full discharge with respect to its respective duties.

- that it should be proceed to the cancellation of all issued corporate units;

- that all books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five years at the sole member registered office, being at the present time at L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present meeting, is estimated at one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by an French version; on request of the same appeared party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La Société CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société constituée et existant selon le droit Luxembourgeois, avec siège social à L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.559,

ci-après représentée par Madame. Nathalie HOULLE, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing-privé, donnée à Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée REY HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l., constituée et existant selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79.052, (ci-après dénommée la "Société"); a été constituée selon acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS en date du 6 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 431 du 6 juin 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par devant le notaire instrumentant, en date du 6 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1506 du 18 juin 2008.

- que la capital social de la Société s'élève à EUR 1.803.844,35 (un million huit cent trois mille huit cent quarante quatre euros et trente cinq cents) représenté par 2.345 (deux mille trois cent quarante cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 769,23 (sept cent soixante neuf euros et vingt trois cents) chacune;

- que la partie comparante est l'associé unique de la Société;

- que la partie comparante, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que la partie comparante a soumis des comptes intérimaires de la Société au 6 novembre 2009 attestant que tout le passif de la Société a été exécuté ou retenu;

- qu'une copie de ces comptes intérimaires après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité d'enregistrement;

- que l'associé unique a acquis la totalité des actifs et déclare assumer tous les engagements de la Société, connus et impayés ou pas encore connus;

- que les activités de la Société ont cessées;

- que décharge est donnée au gérant unique de la Société de ses devoirs respectifs;

- qu'il doit être procédé à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- que tous les registres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège social de l'associé unique, étant actuellement fixé à L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire à signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Houllé, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49574. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010000390/106.

(090193582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Galway Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 95.218.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the 10th December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Appeared:

Heike KUBICA and/or Daniel BLEY, Banker, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (the "Proxyholder"),

acting as a special proxy of Stichting Galway Luxembourg, a foundation (Stichting) organized under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (the "Principal"),

by virtue of a proxy under private seal, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxyholder declared the following and requested the notary to act:

I. GALWAY HOLDINGS SA (the "Company"), having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 95.218, has been incorporated by deed of notary Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 25 July 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 16 September 2003, number 949.

II. The Principal is the owner of one thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1.000) each representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and the Principal acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Principal declares that consequently the liquidation of the Company is completed.

VI. The Company authorises the Principal and any authorised officers of the Principal to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VII. The Principal gives discharge to all directors and the statutory auditor of the Company in respect of their mandate up to this date.

VIII. The shares of the Company shall be cancelled.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Heike KUBICA et/ou Daniel BLEY, banquier, demeurant professionnellement L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Stichting Galway Luxembourg, une fondation (Stichting) de droit hollandais et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas) (le "Mandant");

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée *ne varietur* par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que GALWAY HOLDINGS SA ("la Société"), ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 95.218, a été constituée suivant acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 septembre 2003, numéro 949.

II. Que le Mandant est le propriétaire de trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, représentant l'entière du capital émis de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: H. Kubica, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15248. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010001106/82.

(090193731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

"Inerix Development Inc.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 94.508.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 2009:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Peter B. EVANS, avec adresse professionnelle au Ranger Road, Lyford Cay, Island of Providence, The Bahamas, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010001109/21.

(090193719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Ikourde S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.728.

Resignation as director of the board

I hereby resign as a Director of the Board for IKOURDE S.A. with immediate effect.

Luxembourg, December 11, 2009.

Gilles WECKER.

Démission en tant qu'administrateur au conseil d'administration

Je donne ma démission par la présente en tant qu'administrateur du conseil d'administration de IKOURDE S.A. avec effet immédiat.

Référence de publication: 2010001132/12.

(090194090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

SC Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.241.069.800,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.878.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 4 juin 2009 a décidé

1) de renouveler le mandat des gérants en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010, de sorte, que jusqu'à cette date, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Robert J. Chitty, demeurant 2724, Lockerly Lane, USA-30097 Duluth GA
- Madame Anne-Caroline Liebaert, demeurant 49, rue du Fer à Cheval, B-1970 Wezembeek Oppem
- Monsieur Joerg Schmittem, demeurant 48, Am Obstgarten, D-54317 Osburg
- Madame Martine Elvinger, demeurant 6, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel.

2) renouveler le mandat de Ernst & Young en tant que réviseurs d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010001145/21.

(090194390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

SEB Orion 16 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 133.430.

—
EXTRAIT

Während der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 28. September 2009, wurde Frau Marie Winberg als zusätzliches Verwaltungsratsmitglied bestellt. Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2011 (zweitausendelf) stattfinden wird.

Der Verwaltungsrat setzt sich aus folgenden Mitgliedern zusammen:

1. Herr Kjell Norling, beruflich ansässig in S-106 40 Stockholm, 8, Sveavägen, Verwaltungsratsvorsitzender,
2. Frau Barbro Lilieholm, beruflich ansässig in S-106 40 Stockholm, 8, Sveavägen,
3. Herr Rudolf Kömen, beruflich ansässig in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,
4. Frau Marie Winberg, beruflich ansässig in S-106 40 Stockholm, 8, Sveavägen.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2011 (zweitausendundelf) stattfinden wird.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., wurde als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2009/2010 wiedergewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften.

Référence de publication: 2010001147/22.

(090194421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

CORPUS SIREO Investment Residential No. 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.921.

AUSZUG

Der Gesellschaftssitz der CORPUS SIREO Investment Residential No. 1 GmbH, alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, wurde in die Aachener Strasse, 186, 50931 Köln, Deutschland, verlegt.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. Dezember 2009.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2010001144/15.

(090194383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Bless S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.422.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires de la société tenue extraordinairement en date du 11 septembre 2009*

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement que la nomination du nouvel administrateur, Maître Didier Schönberger, avec adresse professionnelle à Luxembourg, effective depuis le 3 août 2009, est confirmée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010001137/17.

(090194297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

CV 5 Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 98.894.

Par la présente, je vous prie de noter que je démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de la société CV 5 INVEST S.A..

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

A. KRONSHAGEN.

POUR COPIE CONFORME

Me A. KRONSHAGEN

Référence de publication: 2010001139/12.

(090194254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Hoche Partners Trust Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.094.

*Extrait des résolutions de l'assemblée
générale extraordinaire tenue en date du 15 décembre 2009*

1. La démission de Monsieur Bob FABER comme administrateur de la société est acceptée.
2. La nomination de Monsieur Jean-Pascal Caruso, né le 6 juillet 1975 à F-Metz, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, comme administrateur de la société pour une durée de 6 ans est acceptée.

Pour extrait sincère et conforme
Pour HOICHE PARTNERS TRUST SERVICES S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010001140/17.

(090194295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Lou Mas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.587.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 15 décembre 2009, les 500 (cinq cents) parts sociales de Lou Mas S.à r.l. ont été transférées par Monsieur Joseph ESFANDI, domicilié au 36, Park Street, W1K 2JE Londres, Royaume-Uni à Rodler Holdings Limited, constituée et régie selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 103397.

Depuis le 15 décembre 2009, les 500 (cinq cents) parts sociales de Lou Mas S.à r.l. représentant 100% du capital social de cette société sont détenues par Rodler Holdings Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Signature
Le Mandataire

Référence de publication: 2010001142/19.

(090194304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Partners Group Prime Yield, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.648.

—
EXTRAIT

En date du 14 décembre 2009, la société Partners Group Global Opportunities Limited, a transféré toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit 1.200.000 parts sociales, à HSBC Custody Services (Guernsey) Limited, ayant son siège social à Arnold House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 3NF, enregistrée auprès du registre du commerce de Guernsey sous le numéro 25799.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010001143/16.

(090194375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

NREP Transactions Holding 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 125.050.

—
Transfert de parts sociales

NREP Holding APS a transféré l'entière des parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la société NREP Transactions Holding 4 SARL à la société NREP C-Fund I APS, une société danoise enregistrée auprès du registre de commerce danois sous le numéro Reg No (CVR) 32157114, ayant son siège social à Springforbivej 4, DK-2930 Klampenborg, Danemark, avec effet au 13 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001148/15.

(090194425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

NREP Transactions Holding 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 134.153.

—
Transfert de parts sociales

NREP Holding APS a transféré l'entière des parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la société NREP Transactions Holding 6 SARL à la société NREP C-Fund I APS, une société danoise enregistrée auprès du registre de commerce danois sous le numéro Reg No (CVR) 32157114, ayant son siège social à Springforbivej 4, DK-2930 Klampenborg, Danemark, avec effet au 13 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010001149/15.

(090194430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Plastiflex Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 38.182.

Il est porté à la connaissance des tiers que la dénomination ainsi que l'adresse du siège social de l'administrateur, la société Afinia Plastics N.V., est désormais à inscrire comme suit:

Plastiflex Group, 99, Beverlosesteenweg, B-3583 Beringen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010001163/14.

(090194438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

JYL Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. RL Management S.A.).

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Jean-Yves LACOUR, consultant, né à TROYES (France), le 26 mai 1966, demeurant 19-21 rue Nicolas Chuquet, F-75017 Paris (France),

ici représentée par:

Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris (France), le 20 novembre 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, est l'actionnaire unique de la société "RL MANAGEMENT S.A." (ci-après la "Société"), une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 77.482, constituée originellement sous la dénomination de "FIDpartner Luxembourg S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 69 du 31 janvier 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 13 septembre 2001, contenant le changement de la raison sociale de la Société en "CLARESCO Consulting S.A.", publié au Mémorial numéro 255 du 14 février 2002;
- en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial numéro 612 du 19 avril 2002;
- en date du 25 novembre 2003, contenant le changement de la raison sociale en celle adoptée actuellement et publié au Mémorial, le 17 janvier 2004, sous le numéro 67;
- en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial le 12 août 2005, sous le numéro 801; et
- en date du 6 février 2007, publié au Mémorial le 19 mai 2007, sous le numéro 923.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, entièrement libérées, a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE de transformer, avec effet immédiat, la forme juridique de la Société d'une "société anonyme" en celle d'une "société à responsabilité limitée".

A cet effet et pour satisfaire aux dispositions de l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 10 décembre 1998, il est décidé d'échanger les TROIS MILLE CENT (3.100) actions anciennes représentant l'intégralité du capital social de la Société par TROIS MILLE CENT (3.100) parts sociales, d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) par part sociale, intégralement libérées, ayant toutes les mêmes avantages et droits aux dividendes que les anciennes actions.

Deuxième résolution

Suite à la transformation de la Société en la forme d'une société à responsabilité limitée, l'actionnaire unique DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société en "JYL PARTICIPATIONS S.à r.l.".

Troisième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de procéder à une refonte complète des statuts afin de les adapter en particulier aux changements faits ci-avant, mais sans toucher à l'objet social de la Société, de sorte que les nouveaux statuts conçus pour les sociétés à responsabilité limitée auront désormais la nouvelle teneur suivante:

"STATUTS

Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le développement d'entreprise dans le domaine des nouvelles technologies de l'information. La société pourra par ailleurs avoir toutes activités connexes ou complémentaires.

Elle a encore pour objet la création et la commercialisation de logiciels et de techniques informatiques.

La société pourra également exécuter toutes opérations de conseil et d'assistance dans le domaine économique.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "JYL PARTICIPATIONS S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) parts sociales d'une valeur nominale DIX EUROS (10,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année pour se terminer le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur."

Répartition des parts sociales

Les trois mille cent (3.100) parts sociales se trouvant intégralement libérées en numéraire, sont toutes détenues par l'ancien actionnaire de la société anonyme et actuel associé de la société à responsabilité limitée "JYL PARTICIPATIONS S.à r.l.", Monsieur Jean-Yves LACOUR, consultant, né à TROYES (France), le 26 mai 1966, demeurant 19-21, rue Nicolas Chuquet, F-75017 Paris (France).

Quatrième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'accepter avec effet immédiat les démissions de tous les membres actuels du conseil d'administration y compris celles des administrateurs-délégués de la Société, savoir (i) Monsieur Jean-Yves LACOUR et (ii) Monsieur Pascal RELIER, en leur qualité d'administrateurs et administrateurs-délégués et (iii) Madame Nathalie D'HOKER, en sa qualité d'administrateur de la Société ainsi que l'actuel commissaire aux comptes, la société "MARBLE-DEAL LUXEMBOURG S.à r.l." et décide d'accorder à chacun d'eux pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au jour de la présente transformation en société à responsabilité limitée.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de fixer le nombre de gérants de la Société à deux (2) et décide ainsi de nommer aux fonctions de gérants pour une durée illimitée:

(i) Monsieur Jean-Yves LACOUR, consultant, né à TROYES (France), le 26 mai 1966, demeurant 19-21, rue Nicolas Chuquet, F-75017 Paris (France);

(ii) Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Il est décidé encore, que conformément à l'article douze (12) des présents statuts refondus, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des deux gérants nommés ci-avant.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept cents euros.

Dont acte, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. LAZZARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14332. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010001202/162.

(090195093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Entre-Dirigeants.com S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.491.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois novembre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à LUXEMBOURG, soussignée,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme ENTRE-DIRIGEANTS.COM S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-8011 STRASSEN, 275, route d'Arlon, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS Luxembourg") sous le numéro B 143.491, constituée le 26 novembre 2008 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 7 janvier 2009, n° 26, page 1235.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Ingor MEULEMAN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire M^e Jérôme BACH, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,
L'Assemblée élit comme scrutatrice M^e Evelyne SCHOESER, avocat demeurant professionnellement à Luxembourg,
Le Président acte que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à signature.

II.- Les actionnaires ont été convoqués par lettre recommandée du 12 novembre 2009 suite à la décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2009 au siège de la Société de liquider volontairement la Société.

III.- Il ressort de la liste de présence que 2.325 (deux mille trois cent trente-cinq) actions, représentant soixante-quinze pour cent (75%) pour cent du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- La présente assemblée, réunissant 2.325 actions sur les 3.100 composant le capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

1. Décision relative à la dissolution et liquidation de la Société;
2. Décision relative à la nomination d'un liquidateur;
3. Décision relative aux pouvoirs et rémunérations du liquidateur;
4. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme comme liquidateur, Monsieur Ingor MEULEMAN, Administrateur de sociétés, né le 04 juin 1971 à Ninove (Belgique), demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"). Le liquidateur devra procéder à la liquidation de la Société conformément aux articles 147 et s. de la Loi de 1915.

Le liquidateur pourra déléguer sous sa propre responsabilité ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faites aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: I. MEULEMAN, E. SCHOESER, J. BACH, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49998. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010001204/54.

(090195010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Mindrana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 105.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010001775/9.

(090195080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2009.